

Compte-rendu du Conseil du 25 février 2021

Le Doyen ouvre la séance à 17h15. La séance se déroule en présentiel et en distanciel.

I – Validation du compte-rendu du conseil du 26 janvier 2021

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

II - Informations générales

• Mal-être étudiant :

Au cours des dernières semaines, quelques événements ont amené à mettre en place un système plus lourd pour écouter les étudiants : mise en place en médecine d'un système de groupe de partage, ouvert chaque jour, pour dix étudiants et un professionnel, avec inscription via un calendrier sur outil numérique, permettant de déjeuner à la cafétéria tout en échangeant. Ce système a fonctionné du 27 janvier au 12 février. Une dizaine d'étudiants seulement se sont montrés intéressés. Ce n'était pas beaucoup, de ce fait le format a été modifié. Comme beaucoup de professionnels du CHU et de HU étaient volontaires, il leur a été demandé leur accord pour mettre leurs coordonnées à disposition des étudiants. Des rencontres individuelles sont ainsi permises, l'étudiant contactant directement un professionnel pour un temps d'échange planifié.

Cette organisation pourrait, si besoin, être appliquée aux pharmaciens.

L'université de son côté met à disposition des étudiants et des enseignants un vade-mecum comportant des renseignements pratiques sur les différents services pouvant venir en aide aux étudiants.

Catherine Vergely indique que la circonscription Pharmacie a mis en place des tuteurs enseignants pour une dizaine d'étudiants PH4 en difficultés. Une enquête est en cours pour les autres promotions. Les étudiants ont choisi un tuteur parmi les enseignants volontaires.

Pour les masso-kinésithérapeutes, Madame Le Moteux précise qu'il y a pas mal d'étudiants en souffrance, notamment financière. Un dispositif a été mis en place avec trois formateurs à l'IFMK. Le besoin serait de recourir à des psychologues car l'écoute a des limites en termes de compétences.

L'uB a créé un vade-mecum de tous les outils disponibles. Il sera adressé à l'IFMK.

Monsieur Maynadié pense que les étudiants en santé sont peut-être moins en souffrance, parce qu'ils sont en stage et ont par conséquent des interactions dans le cadre professionnel. Par contre, la situation est difficile pour les premières années qui sortent de surcroît d'une année où depuis mars ils n'avaient plus de cours au lycée.

• Elections : renouvellement partiel du conseil d'UFR

Les élections se dérouleront uniquement par voie électronique sur internet du mardi 30 mars à 9h00 au mercredi 31 mars à 17h00 et ne concerneront que les enseignants du collège B médecine et du collège B pharmacie du fait du siège laissé vacant par la promotion PU-PH de Marjolaine Georges et le départ en mutation à Besançon de Frédéric Lirussi, promu PU-PH. Les deux sièges sont ouverts à candidature.

La campagne électorale ouvrira le 9 mars. Chaque électeur concerné recevra, au plus tard le 12 mars, une notice d'information détaillée sur le déroulement des opérations électorales et un moyen d'authentification lui permettant de participer au scrutin. Le dépôt des candidatures et des professions de foi se fera auprès du secrétariat du Doyen entre le 9 mars à 9h00 et le 16 mars à 17h00.

Le vote blanc sera désormais possible mais le vote par procuration ne le sera plus.

Pour information, Didier Carnet, élu au collège B des enseignants de médecine, part en retraite au 1^{er} septembre. Son siège sera donc vacant à la rentrée universitaire.

• **Participation des Etudiants en soins infirmiers – des étudiants en masso-kinésithérapie et des étudiants en ergothérapie dans les instances de l'université (conseil d'UFR et conseils centraux)**

Actuellement, le collège étudiants compte 10 élus, dont 6 pour médecine, 3 pour pharmacie et 1 pour maïeutique. L'intégration des étudiants paramédicaux impose de redéployer ces 10 sièges et ainsi de modifier les statuts. Le bureau de direction a émis la proposition suivante : 4 sièges pour médecine, 2 pour pharmacie, 1 pour maïeutique, 1 pour masso-kiné et 2 pour les IFSI.

Plusieurs options sont présentées par le Doyen pour ce qui est de la représentation de chaque circonscription.

Une option est proposée par Maxence Roulliat : 5 médecine – 2 pharmacie et 1 pour chacune des autres formations. Aucune décision n'est arrêtée en séance, il convient de laisser les étudiants se concerter entre eux.

Madame Tenenbaum demande s'il ne faudrait pas une rencontre avec les étudiants des IFSI. Maxence Roulliat indique qu'il va les contacter afin de leur expliquer les changements et réunir ensuite les étudiants pour parvenir à un consensus. Madame Jandin est d'accord sur cette façon de procéder.

Le vote relatif à la répartition des sièges se fera au prochain conseil.

• **Contrat d'Engagement de Service Public**

4 internes de médecine générale et 6 externes se sont portés candidats pour 2020-2021, ils ont été auditionnés fin novembre 2020, tous ont été retenus par la commission et classés, dans l'attente de la parution du nombre de contrats offerts sur cette année universitaire. Cependant, il y a un souci avec l'une des candidatures. Le Doyen veut demander l'annulation de l'attribution à l'ARS car l'étudiant n'est pas en mesure de poursuivre ses études. Il vaut mieux le stopper dès maintenant, sinon il devra rembourser les sommes perçues. L'arrêté avec le nombre de poste n'est pas encore paru.

• **Hôpital des nounours :**

La situation sanitaire rend impossible l'accueil d'enfants à l'UFR. La CEMD a décidé de s'adapter et de maintenir la manifestation en lui donnant un nouveau format. Les étudiants, accompagné du Nounours, iront ainsi à la rencontre des enfants dans les écoles les 15 et 16 mars et les 22 et 23 mars.

• **Lomé.**

Ce projet s'inscrit dans la lignée de celui réalisé par les étudiants de P3 partis à Niamey en 2019. L'accueil réciproque d'étudiants nigériens n'a pas pu se faire en 2020.

Les étudiants ont changé leur projet de destination au vu des problématiques sécuritaires au Niger. L'association OPEIF (Organisation pour la Promotion d'Echanges Inter-Facultés), composée de 12 étudiants de P3, a pris des contacts avec le CHU de Lomé au Togo, qui ne présente actuellement pas de problèmes politiques. Il s'agirait de mettre en place le même système d'échanges réciproques. Les P3 dijonnais pourraient découvrir un milieu hospitalier

différent dans le cadre d'un « stage » hospitalier d'une durée de 3 à 4 semaines. Ne s'inscrivant pas dans le cadre du cursus de ces étudiants, il se déroulerait en juin-juillet, pendant leurs vacances.

Le Doyen indique être d'accord, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et géopolitique dans le pays.

III – Textes officiels

Arrêté du 15 février 2021 modifiant l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en 2 ou 3^e années des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sages-femmes(passerelles)
(NOR : ESR52104422A) (

Cette procédure était gérée jusqu'à cette année en interrégional par Nancy. Désormais, le jury se tient dans chaque fac. Dijon gèrera toutes les spécialités sauf l'odontologie. Les candidats ont jusqu'au 15 mars pour déposer leur dossier auprès de la scolarité du 1^{er} cycle médecine.

Le jury sera composé des membres suivants :

- Le Doyen, qui préside la commission et représente la circonscription médecine
- Un enseignant de médecine
- La Vice-Doyenne, qui représente la circonscription pharmacie
- Un enseignant de pharmacie
- La directrice du département de maïeutique
- Une enseignante sage-femme

La procédure comprend une phase d'admissibilité sur dossier, les sélectionnés passent un oral, le nombre total de candidats admis, toutes filières confondues, sera de 19 au maximum.

Une vingtaine de dossiers a déjà été déposée à ce jour.

IV - Département de maïeutique

L'article 5 des statuts du département de maïeutique prévoit que : « Le comité stratégique du département de Maïeutique s'appuie pour son fonctionnement sur une commission pédagogique qui se réunit en assemblée plénière au moins une fois par semestre. Cette commission a pour objectif de traiter des questions relatives à la mise en œuvre de la politique pédagogique de la formation, à l'agrément des terrains et maîtres de stage et à la désignation des chargés d'enseignement et enseignants associés ».

Elle se compose de 7 membres de droit et de 7 membres nommés par le doyen sur proposition de la directrice du département, après avis du conseil d'UFR.

Membres de droit :

- La directrice du département, qui préside la commission – Véronique Charvolin
- Le responsable de la scolarité de l'UFR – Claude-Henri Cunit
- 5 sages-femmes enseignantes – Mesdames Bottou, Boireaud-Bernard, Charbonnier, Guyard et Wauthier

Membres nommés par le Doyen :

- 2 représentants des HU en spécialités gynécologie, obstétrique et pédiatrie – Prs. Emmanuel Simon et Frédéric Huet
- 1 représentant des enseignants non universitaire – Dr. Azadah Yacoub (CH de Beaune)
- 2 sages-femmes responsables des stages – Marielle Legentil, sage-femme coordinatrice, CHU Dijon et Florence Dufour, sage-femme coordinatrice, CH de Beaune
- 2 étudiantes désignées parmi les représentantes des étudiantes – Sadeta Husejnovic maïeutique 3, et Audrey Lecante, maïeutique 4

Le mandat des membres est d'une durée de **deux ans**, renouvelable à l'exception des représentantes étudiantes.

Le conseil d'UFR approuve à l'unanimité les nominations proposées par le Doyen.

La première réunion se tiendra le **24 mars**.

V - Point finances

- ✓ Vote pour acceptation d'un **don** fait par l'ARICMI pour le recrutement d'une technicienne de recherche pendant 6 mois pour un montant de 13 700 euros.
- ✓ **2 sorties d'inventaire**
 - ✓ Un automate d'immunomarquage Bond Max Leica – n° 15017234
 - ✓ Un photocopieur Toshiba E studio 182-7 – année d'achat 2011

Pour mise au rebut

Le conseil d'UFR approuve le don et les sorties d'inventaire à l'unanimité.

VI - Pédagogie

1) Compte-rendu du comité pédagogique de Pharmacie du 18 février 2021

Lors de ce comité, les nouvelles modalités d'accueil des étudiants en Pharmacie ont été évoquées :

- **Les critères de sélection pour l'accès en PH2.** Les coefficients sont différents pour valider la PASS et pour valider l'accès en deuxième année pour deux UE : l'UE 6 Connaissance du médicament : coefficient 4 pour valider PASS et coefficient 30 pour l'accès en PH2, et l'UE spécifique Pharmacie : coefficient 5 pour valider la PASS et coefficient 30 pour l'accès en PH2. De plus, ces deux UE doivent être validées avec une note minimale de 10/20. Les étudiants en LAS doivent obtenir une note minimale de 10/20 à la mineure Santé.
- Les nouvelles modalités d'accueil des étudiants à l'UFR : jauge de 20 % des effectifs, TP réalisés en présentiel, ED et CM en co-modal (Teams et présentiel) en fonction de l'enseignant et de la

disponibilité des salles. Un amphithéâtre a été attribué par promotion. Des problèmes de diffusion ont été rencontrés.

- Les étudiants ont pu choisir un tuteur parmi les enseignants afin de les soutenir et les motiver.

Les fiches filières de PH2, PH3 et 6^e année Officine, validées en comité pédagogique, peuvent être validées à ce conseil.

Le Pr Ortega-Deballon note que dans les documents présentés à la validation du conseil, deux noms de responsables pédagogiques par promotion apparaissent toujours alors qu'il avait été demandé que cette fonction ne soit assurée que par un seul enseignant.

Les fiches filières sont validées à l'unanimité.

Le Doyen fait un point sur l'« audit » des services de scolarité de notre UFR réalisé par Mme Sales-Wuillemin. Cette dernière a fait restitution à l'équipe de gouvernance de l'université fin novembre et à l'UFR deux mois plus tard, fin janvier. Le Doyen et la Vice-Doyenne ont été mécontents du résultat, Madame Sales-Wuillemin n'étant pas allée suffisamment au fond des choses. Le Doyen, Christine Marie et Catherine Vergely ont corrigé le descriptif des formations présentées. Pharmacie n'apparaissait pas dans le document support. Une nouvelle présentation sera faite à l'UFR la semaine prochaine, en présence du président Vincent Thomas.

Depuis, l'uB a pris conscience de notre situation périlleuse, et a octroyé 3 postes supplémentaires en scolarité, les recrutements sont en cours : un adjoint pour le responsable de scolarité, un poste supplémentaire en Pharmacie, un poste supplémentaire au 3^e cycle Médecine.

2) Comité pédagogique Médecine

Le comité pédagogique ne s'est pas réuni depuis le dernier conseil.

3) Point sur la R1C

R1C

Le Pr Ortega-Deballon précise qu'une réunion s'est tenue il y a 10 jours avec Nicolas Lerolle et la DGESIP. Il en ressort que l'improvisation est de mise. Aucune réponse n'est apportée aux questions concrètes et précises. A l'inverse, les universités et les UFR se doivent d'appliquer immédiatement des règles qui sortent du jour au lendemain.

Les capacités d'accueil : pour PACES, le numerus clausus résiduel est correct. En décembre, nous avons communiqué les capacités pour PASS-LAS et Passerelles. Nous n'avons pas eu de retour direct nous concernant à ce jour.

Les jurys se sont réunis pour fixer les barèmes de sélection dans chaque filière.

Nous sommes aussi dans la préparation des oraux de sélection de juin, avec des oraux blancs le 10 mars prochain, avec les membres du jury, des membres extérieurs et des étudiants du TED qui a largement contribué à créer les sujets de ces oraux blancs. Un financement a été demandé par le biais d'un appel d'offre conjoint avec Besançon pour souscrire au logiciel Kasper, à raison de 30 € par étudiants de PASS et LAS.

Un travail est en cours avec les enseignants pour fixer le périmètre des contenus des enseignements pour la rentrée prochaine.

Marc Maynadié insiste sur le fait que le ministère estime que nous n'ouvrons pas assez de places mais le problème qui se posera ensuite sera celui de la formation pratique et des terrains de stage, déjà insuffisants et saturés.

R2C

La R2C sera mise en place comme prévu.

Un séminaire de la conférence des Doyens sur l'avancée de la R2C s'est tenu le 17 février. Le Pr. Emmanuel Simon y a assisté. Il indique que pour le matching final, il faut maintenant définir des « profils de réussite » (PdR), nouveau concept. Lorsque l'étudiant fera ses vœux, l'algorithme va prendre en compte ses résultats aux EDN, mais avec une pondération différente selon les questions. Ainsi, un étudiant qui souhaite faire néphrologie dans telle ville se verra attribuer un coefficient 2 aux questions de néphrologie, tandis que les spécialités n'ayant aucun rapport avec la néphrologie n'auront qu'un coefficient 1, et les spécialités proches de la néphrologie un coefficient 1,5 des vœux exprimés. **Les collèges vont devoir** définir les profils de réussite et identifier des « communautés de spécialités » pour lesquelles la réussite à l'un suppose la réussite à l'autre.

Aux EDN, il y aura 320 questions, dont 55 à 65 de rang A représentant toutes les spécialités, le reste étant du rang B. Pour le rang A, le format docimologique ne pourra être que celui des QRU ou celui des « one best answers ». Les EDN devraient avoir lieu avant la mi-septembre de DFASM3.

L'actuel Certificat de Compétences Cliniques (CCC) sera découpé en trois examens répartis sur les 3 années du 2^e cycle : 20 % de la note en DFASM1, 30 % de la note en DFASM2 et 50 % de la note en DFASM3. Chaque partie sera constituée par 5 stations d'ECOS, ces ECOS n'ayant rien à voir avec les ECOS nationales.

Les actuels DFASM1 soumis à une demi-réforme seront également soumis aux nouvelles modalités docimologiques, sans TCS toutefois.

Les nouvelles modalités docimologiques (TCS, zones à pointer, one best, mini DP, KFP) se feront sur la nouvelle plateforme de l'UNESS baptisée « SIDES UNESS évaluation ». Les scénarii d'ECOS seront également informatisés sur cette plateforme. En avril-mai, la partie « studio de production » de SIDES UNESS évaluation sera accessible aux enseignants, le but étant de préparer des ECOS pour la rentrée de septembre 2021.

La note du parcours ECOS sera de 60 points.

Le Pr Audia est en charge de la mise en place des ECOS pour l'UFR.

R3C - 2^e phase des docteurs junior.

Les maquettes sont en train d'être revues par Luc Mouthon et Benoît Weber.

Le côté phase de consolidation est réaffirmé. Il est demandé une année complète de Dr junior.

Calendrier :

- o **Transmission des fichiers à l'UNESS** : vendredi 26 février 2021 au plus tard
- o **Lancement du 1er tour d'appariement :**
 - Vœux des internes : lundi 8 au samedi 13 mars 2021
 - Classement par les RTS : dimanche 14 au jeudi 18 mars 2021
 - Résultat du 1er tour d'appariement => vendredi 19 mars 2021
- o **Lancement du 2ème tour d'appariement :**
 - Vœux des internes : samedi 20 au mercredi 24 mars 2021
 - Classement par les RTS : jeudi 25 au lundi 29 mars 2021
 - Résultat du 2ème tour d'appariement => mardi 30 mars 2021
- o **Lancement du 3ème tour d'appariement (présentiel) :**
 - Transmission des convocations avant le 2 avril 2021
 - Entretiens du 5 au 9 avril 2021
- o **Changement de semestre** : lundi 3 mai 2021

VII – Divers

1- Naturalisation de Zuhair Foutaina

Cet étudiant actuellement en PC3 est arrivé de Syrie en 2015. Il vient de voir sa demande de naturalisation ajournée au motif qu'il ne dispose pas de revenu provenant d'un emploi lui permettant de subvenir à ses besoins.

Il demande le soutien des membres du conseil. Le Doyen propose de faire un courrier, Françoise Tenenbaum précise que celui-ci doit être adressé au Préfet et propose d'appuyer également la demande. L'étudiant a 2 mois pour faire appel de la décision, soit jusqu'au 5 avril.

2- Arrêté du 2 septembre 2020 régissant la composition des jurys des thèses d'exercice en médecine.

Le texte prévoit que le jury doit désormais être composé d'au moins 3 membres dont le président du jury, qui doit être un PU-PH.

La Conférence des Doyens s'est émue de cette situation. Il s'agit d'une recommandation minimale, on est libre de faire ce que l'on veut au-delà de ces 3 membres. La Conférence proposait de faire valider cela dans le règlement de composition du jury de thèse de chaque UFR, ce que nous n'avons pas fait après en avoir discuté en novembre 2020. La proposition est donc la suivante :

A compter du 1^{er} septembre tous les jurys seront composés à **minima** de :

- 4 membres au jury, dont le directeur de thèse
- le directeur de thèse n'est pas nécessairement un enseignant de médecine
- la présidence est obligatoirement assurée par un Professeur titulaire de médecine (PU-PH)
- 1 ou 2 autres titulaires des disciplines médicales
- 1 ou 2 enseignants associés pour les thèses de médecine générale
- Tous les membres doivent être titulaires d'un doctorat dans l'une des filières de santé ou un doctorat d'Université

Cette proposition est validée à l'unanimité.

3- Les étudiants en contact avec des patients peuvent se faire vacciner, en officine ou au CHU

4- Bien-être étudiant évoqué en début de séance : Maxence Roulliat revient sur la création d'une antenne psychologique avec le Pr Jean-Christophe Chauvet-Gelinier, visant les étudiants de PASS jusqu'à la fin de l'internat. Cette antenne se mettra en place dès qu'il y aura des financements. Il demande si les membres du conseil auraient des idées de source de financement. Cette action a vocation à être étendue à toute l'uB. Françoise Tenenbaum pense que cela pourrait être coordonné avec les autres initiatives sur le campus.

Maxence Roulliat indique qu'il a créé au niveau universitaire une cellule santé aux fins de regrouper l'ensemble des projets et structures ayant pour objet la santé mentale des étudiants. Le projet avec le Pr Chauvet-Gelinier viendrait en complément car les études de santé sont assez particulières. Le président de l'université est informé.

Il existe une Mission solidarité pilotée par Vanessa David et Walter Jean-Baptiste, plus axée sur la précarité, les difficultés financières. La cellule bien-être viendrait en complément.

Le prochain conseil aura lieu le 24 mars (changement de date, programmé initialement le 23 mars), à 17h15.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 18h53.